CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E176547** **VALABLE JUSQU'AU** **05/02/2027**

ÉDITÉ LE 03/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/12/2018

Raison sociale : ATM ETANCHEITE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 06/01/2025

Capital : 5 000

17 RUE PIGERON
77410 ANNET-SUR-MARNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 84396809000012

Siret : 843 968 090 00020

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 2158107

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F74553S1244001/001 540148/4

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F74553S1244001/001 540148/4

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 01 60 03 57 29 **Fax :**

Portable : 06 23 14 61 74

Responsabilité légale :
DEBRABANDER DAVID ROBERT ANTONIO PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : atmetancheite@orange.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 700 000 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3213	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité supérieure)	8	20/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.